



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 avril 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présents** : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Pierre Descatoire, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Fanny Chrétien, Jean-Michel Montois, Jean-Jacques Martinache, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

**Excusés** :

Séverine Tatencloux, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Nicole Roger.  
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.  
Charafa Ben Lebsir, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Carine Olejniczak.  
Christelle Lambert, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Pierrette Loquet.  
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.

**Absent** : /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

|                                |               |    |
|--------------------------------|---------------|----|
| <b>Nombre de conseillers</b> : | En exercice : | 29 |
|                                | Présents :    | 24 |
|                                | Excusés :     | 5  |
|                                | Absent :      | 0  |



**Objet : Demande de subvention au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires de la Région Hauts de France**

Mme le Maire rappelle l'acquisition de l'ancien café brasserie sis 4 rue du Moulin et le projet de transformation de ce lieu en tiers lieu/café citoyen.

Ce projet a un coût estimatif de travaux, de maîtrise d'œuvre élargie à 546 349.07 € HT

Dans le cadre de sa délégation donnée par le conseil municipal en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales lors du conseil municipal du 24 mai 2020, il est décidé de solliciter de M. Le Président de la Région des Hauts de France une subvention au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, soit 150 000.00 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
  
Annie GOUPIL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 avril 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présents :** MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Pierre Descatoire, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Fanny Chrétien, Jean-Michel Montois, Jean-Jacques Martinache, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

**Excusés :**

Séverine Tatencloux, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Nicole Roger.  
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.  
Charafa Ben Lebsir, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Carine Olejniczak.  
Christelle Lambert, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Pierrette Loquet.  
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.

**Absent :** /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

|                                |               |    |
|--------------------------------|---------------|----|
| <u>Nombre de conseillers :</u> | En exercice : | 29 |
|                                | Présents :    | 24 |
|                                | Excusés :     | 5  |
|                                | Absent :      | 0  |

**Objet : Sécurisation des rues Jean Chemin et du Maraichon (RD 35) – subvention au titre de la sécurisation de la sécurisation de RD en agglomération 2021**

Mme le Maire rappelle le projet de sécurisation de deux routes départementales en agglomération :

- RD 938, Boulevard des Alliés – pose de feux tricolores pour sécuriser l'accès aux 80 logements locatifs et 20 maisons individuelles pour 39 981.28 € HT,
- RD 35, rue Jean Chemin et du Maraichon – pose de deux écluses en face à face et pose de potelets dans le virage de jonction entre les deux rues pour 18 945.83 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération selon l'ordre suivant :

- Priorité 1 feux tricolores et subvention attendue 75 % du HT, soit 29 986.50 €
- Priorité 2 sécurité RD 35 subvention attendue 75 % du HT, soit 14 209.37 €

Dans le cadre de sa délégation donnée par le conseil municipal le 24 mai 2020 en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé de solliciter du Département du Nord une subvention au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération à hauteur de 75 % des travaux projetés. Il en sera rendu compte lors du prochain conseil municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.



Fait et délibéré en séance  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
  
Annie GOUPIL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 avril 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présents :** MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Pierre Descatoire, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Fanny Chrétien, Jean-Michel Montois, Jean-Jacques Martinache, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

**Excusés :**

Séverine Tatencloux, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Nicole Roger.  
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.  
Charafa Ben Lebsir, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Carine Olejniczak.  
Christelle Lambert, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Pierrette Loquet.  
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.

**Absent :** /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

|                                |               |    |
|--------------------------------|---------------|----|
| <u>Nombre de conseillers :</u> | En exercice : | 29 |
|                                | Présents :    | 24 |
|                                | Excusés :     | 5  |
|                                | Absent :      | 0  |



**Objet : Mise en sécurité de la rue Dulieu – subvention au titre des amendes de police 2021**

Mme le Maire rappelle le projet de sécurisation de la rue Dulieu, la vitesse des véhicules y étant souvent excessive.

Il s'agit d'y implanter deux écluses en quinconce afin de forcer leur ralentissement.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police 2021, qui pourrait être de 75 % du montant HT. Le coût des travaux estimé est de 8 695.00€HT, la subvention attendue de 6 521 € et le reste à charge de la commune de 2 174.00 €

Dans le cadre de sa délégation donnée par le conseil municipal le 24 mai 2020 en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé de solliciter du Département du Nord une subvention au titre des Amendes de Police à hauteur de 75 % des travaux projetés, soit 6 521.00 € HT  
Il en sera rendu compte lors du prochain conseil municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance  
Pour copie conforme,

le Maire,  
  
Annie GOUPIL





DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FLINES-LES-RACHES

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Flines-les-Râches s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Annie Goupil, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 avril 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présents :** MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Pierrette Loquet, Pierre Descatoire, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Fanny Chrétien, Jean-Michel Montois, Jean-Jacques Martinache, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëlle Rapisarda, Jennifer Letot.

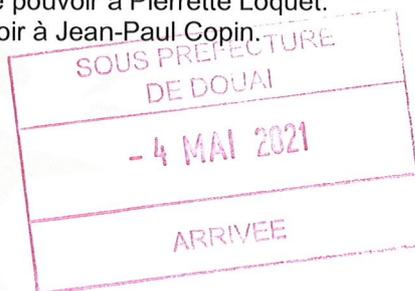
**Excusés :**

Séverine Tatencloux, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Nicole Roger.  
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.  
Charafa Ben Lebsir, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Carine Olejniczak.  
Christelle Lambert, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Pierrette Loquet.  
Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.

**Absent :** /

Secrétaire de séance : Annie Monnier

|                                |               |    |
|--------------------------------|---------------|----|
| <b>Nombre de conseillers :</b> | En exercice : | 29 |
|                                | Présents :    | 24 |
|                                | Excusés :     | 5  |
|                                | Absent :      | 0  |



**Objet : demande de subvention au Département du Nord au titre des Projets Territoriaux Structurants à enjeux stratégiques territoriaux, programmation 2021 – 2022.**

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de construction de la salle polyvalente à dominante sportive. Il peut faire l'objet d'une demande de subvention au Département au titre des Projets Territoriaux Structurants à enjeux stratégiques territoriaux, programmation 2021 – 2022.

Ce projet a un coût estimatif de **2 756 034 € H.T.** Dont Voiries réseaux divers et maîtrise d'œuvre élargie.

Dans le cadre de sa délégation donnée par le Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lors du Conseil Municipal, du 24 mai 2020, il est décidé de solliciter du Département du Nord une subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants à enjeux stratégiques territoriaux à hauteur de 40 % soit 1 102 413,30 €, la commune finançant le solde sur ses fonds propres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille.

Fait et délibéré en séance  
Pour copie conforme,



Le Maire,

*(Signature)*  
Annie GOUPIL